

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-six, le 26 février, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire le 20 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire.

PRÉSENTS :

*M. Didier ROUCHOUSE, Maire
Mme Jocelyne DUPLAIN, M. Henri BARDEL, M. Bernard BARRY, Mme Isabelle GAMEIRO, M. Guy VEROT et Mme Adeline BRUN, adjoints,
M. Jean-Louis LAVERGNE, M. Antoine GERPHAGNON, M. Hervé BONHOMME, Mme Anne PICHON-KELLY, Mme Rose Marie ABRIAL, M. Willy BERTHASSON, Mme Adeline RASCLE, Mme Anne-Laure GUILLAUMOND (à partir de la délibération 2026_02_03), M. François AKAKO, M. Adrien DESSAILLY et Mme Manon GOURDY, Conseillers.*

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

*Mme Ghislaine BERGER pouvoir à M. Henri BARDEL
M. Yves BRAYE pouvoir à M. Didier ROUCHOUSE
Mme Delphine BONNET pouvoir à Mme Adeline RASCLE*

ABSENTS EXCUSÉS :

*M. André SAGNOL
M. Philippe CELLE
M. Florent PARET
Mme Karine PAULET
Mme Anne-Laure GUILLAUMOND (jusqu'à la délibération 2026_02_02)
Mme Laetitia SABATIER
M. Matéo DUMAS-PEYRACHON*

Secrétaire de séance : M. Henri BARDEL élu à l'unanimité

Objet : Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) 2026

(Délibération 2026_02_07)

VU l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)
VU le Rapport d'Orientation Budgétaires (ROB) joint à la présente délibération

Considérant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat doit avoir lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, sur les engagements pluriannuels envisagés et sur la structure et la gestion de la dette dans les 10 semaines précédant l'examen de celui-ci pour les communes ayant opté pour la nomenclature M57,

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal les grandes orientations arrêtées par la Municipalité pour la préparation du budget primitif 2026, résumées dans le Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB).

Toutes explications entendues, le conseil municipal à l'unanimité prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2026.

Acte rendu exécutoire après
Transmis en Sous-Préfecture le : 05/03/2026
et publication sur le site internet
de la Mairie le : 05/03/2026

Pour Copie conforme le : 05/03/2026
Le Maire,
Didier ROUCHOUSE